



## Compte rendu du Conseil d'administration du CESOP du 10 octobre 2019

### **Titulaires présents votants**

Jean-Laurent DOURNAUX, Agnès FAVE, Pierre GIGAN, Stéphane GILLERON, Pascale HAMMES (+  
procuration Christine CHAUMONT), Florence HENRY, Philippe LAPORTE, Sylvie LEMAITRE, Nicole  
LETOURNEUR, Catherine MUSEY, Denis SAVARY (+ procuration Constance IMAD), Frédéric TRAVERS.

### **Suppléants présents**

Christine BALSAMO, Félix MAOULY, Sophie MASSON, Philippe ROUSSEAU, Stéphane THOMAS.

### **Invités présents**

Claire BERNARD, Maïder BUGNON OLANO (trésorière CLAS Paris), Renaud ROMAGNAN (trésorier CLAS  
Meudon), Emmanuel THETAS (président CLAS Nançay).

### **Excusés**

Jean ABOUDARHAM, Xavier BONNIN (président du CLAS-Meudon), Sangitiana RAKOTOZAFY.

\*\*\*\*\*

Le Conseil d'administration se tient à Meudon.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 9h45.

### **1) Désignation du président et du secrétaire de séance**

Présidente de séance : Agnès FAVE.

Secrétaires de séance : Pascale HAMMES, Catherine MUSEY.

*Vote : Unanimité*



## 2) Approbation de l'ordre du jour

Des points sont demandés en ajout en séance :

- Commission retraités : sortie fin novembre
- Commission communication : avancement
- Commission voyage : à discuter au moment du budget
- CLAS Nançay : calcul de l'indice et billetterie
- CLAS Paris : tables et piano
- CLAS Meudon : jardins

Moyennant les points demandés en ajout en séance :

*Vote de l'ordre du jour : 3 abstentions - 9 pour.*

Arrivée de Denis SAVARY (avec la procuration de Constance IMAD).

14 personnes votent : le CA est complet avec 2 procurations.

## 3) Approbation du compte rendu de la séance du 23/05/2019

Pour la commission retraités il y a eu un débat, compte tenu du fait que la participation au CESOP est à l'initiative du retraité :

- comment connaissons nous cette liste ?
- comment informons-nous les futurs retraités et comment savons-nous qui part à la retraite ?
- comment donnons-nous les informations aux retraités membres du CESOP ?

Pierre GIGAN est responsable de la commission "retraités" et à ce titre tient la liste (il faut qu'au préalable un retraité ait signalé qu'il voulait être membre du CESOP). Pierre transmet les informations aux retraités membres du CESOP, car ceux-ci n'ont pas accès à SCOP. Pour sensibiliser les futurs retraités, il faudrait pouvoir contacter la DRH et les administratrices RH des départements.

Commission Prêts solidarité : faire de la pub à Nançay.

CLAS Nançay : Le forum a lieu en janvier

Moyennant les ajouts ci-dessus :

*Vote : 12 pour et 2 abstentions.*

Claire fera les modifications et renverra le compte rendu définitif.



#### 4) Grilles de subvention

Jean-Laurent DOURNAUX présente les grilles de subvention. Voir le document en annexe.

##### **Commission enfance et vacances**

Vote des tranches, quotients et plafonds

*Vote : Unanimité*

Le séjour enfant est limité à 1148 euros mais on peut faire un séjour plus important (mais sans subvention).

##### **Commission voyage**

Augmentation des plafonds voyage pour accéder à plus de voyages.

Suppression d'un des 2 verrous de la commission voyage (marqué en italique dans le document). Le verrou sur les personnes est conservé.

Un week-end prolongé à Strasbourg est proposé entre le 1er et le 4 décembre 2019. Tarif : 535 €/personne pour 25 personnes.

Levée exceptionnelle pour le week-end 2019 ce qui représente 9 euros en plus.

*Vote : 3 abstentions, 11 pour.*

Proposition de reporter la subvention non utilisée d'une année sur la suivante sans cumul pour la commission voyage. Les trésoriers feront une simulation des changements de plafond, pour répondre aux questions suivantes : peut-on être subventionné à 65% avec un montant de 1800 € ? Quel est l'impact de passer de 1591€ à 1700€ ou 1800€ ?

Ce point sera discuté ultérieurement.

En attendant, levée exceptionnelle du plafond du prix du voyage à 1800 euros pour 2020 :

*Vote unanimité.*

#### 5) Informations sur les tarifs des commissions aides et prêts

Calcul des montants maximums alloués à partir du salaire moyen de la Fonction publique d'État (FPE) à l'année N-2 (tiers de ce salaire).

**Salaire moyen FPE 2017 : 2556 €**



Proposition d'un montant maximum pour l'aide exceptionnelle de 852 €

Proposition d'un montant maximum pour les prêts de 852 €

Vote : Unanimité.

## 6) Tarifs du CLE

Proposition d'augmenter les tarifs et la borne minimale du quotient familial (QF) de **1.3 %** (comme les années précédentes).

Ce taux est calculé à partir de l'IPC (Indice des Prix à la Consommation) au 30/09/2019, du coût de revient d'une journée 2018 et des coûts (2018 et 2019) des repas.

	2019	2020
Tranches		
QF min	4637	<b>4697</b>
QF max	21221	<b>21221</b>
Tarif jour (€)		
min	4.71	<b>4.77</b>
max	15.67	<b>15.87</b>

Demande de **reconduction de la compensation de différence de subvention** entre les agents CNRS (CAES) et les agents MEN (CESOP) car la subvention CAES est moins élevée que celle provenant du CESOP. Les tarifs CAES seront réactualisés aux alentours de décembre lors du CA du CAES.

Vote : Unanimité

## 7) Salaires des personnels du CLE

Personnels en CDD :

Lors des discussions du CA du CESOP en novembre 2016 à ce sujet, il avait été voté les barèmes suivants pour les personnels en CDD que nous proposons de reconduire :

- Animateur non diplômé embauché en 2020 : SMIC + 2%
- Animateur non diplômé en contrat en cours : + 0,5% (par rapport à l'année précédente)
- Animateur diplômé embauché en 2020 : SMIC +5%
- Animateur diplômé en contrat en cours : + 0,5% (par rapport à l'année précédente)



Cette année, le directeur en CDD a quitté le centre et Alix CONSIGLIO a pris le poste le 19 juin 2019 également en CDD. La proposition est d'appliquer pour son salaire les mêmes règles que celles appliquées pour les deux précédents directeurs, et de se baser donc sur le **salaires d'un poste du groupe E (Convention collective nationale de l'animation) avec comme coefficient de base 350** (emploi impliquant la responsabilité d'une mission et/ou d'un service).

#### Personnel en CDI (secrétariat-comptable):

Lors des discussions du CA du CESOP en novembre 2016 à ce sujet, il avait été voté que le salaire du poste secrétariat-comptable est régi par la Convention collective nationale de l'animation. Le poste de secrétariat-comptable est dans le groupe F de la grille de classification avec comme coefficient de base 375.

*Vote : Unanimité*

A noter : la difficulté de communication avec le CAES, fortement impacté par les élections en avril 2019 et qui a envoyé en août une version non acceptable de la convention CESOP-CAES pour le CLE. La présidente du CESOP a fait un courrier depuis, qui est resté sans nouvelle.

## 8) Budget prévisionnel 2020

L'objectif est de construire un budget sans prendre sur le fonds de roulement.

Demande lors du dialogue budgétaire : subvention Observatoire 118 533 €.

	2020
Commission	
Enfance	3 400
Vacances	19 000
Voyages - week-end	13 500
Retraite	4 500
CLAS	
Meudon	21 600
Nançay	5 500
Paris	14 500
CLE	36 533
Total	118 533



Accord récent du DGS sur un budget stable par rapport à 2019 soit de 116 059 €.

Le Président de l'Observatoire avait entendu la demande d'augmentation, compte tenu de la restriction des années antérieures. Le CESOP demande que le montant de la subvention qui est attribuée au CESOP soit considéré indépendamment des autres entités de l'Observatoire.

Le CLAS Paris voudrait 500€ de plus : il y a 30% d'adhérents en plus et 40% d'adhésion en plus.

*Vote sur le budget prévisionnel : 1 contre, 1 abstention, 12 pour.*

## 9) Validation de l'avenant à la convention du CESOP

Vote au printemps 2019 de la convention par le CESOP. Les articles 10, 11 et 12 sont supprimés.

Au moment du vote de l'Observatoire il y a eu une contestation sur l'article 9.

Historiquement ces personnels existaient, donc le CESOP a laissé l'article. L'analyse de la DGS adjointe a signalé que ce n'était pas légal. L'Observatoire propose une autre formulation :

*« Le CESOP procède en toute autonomie au recrutement et à la gestion de ses personnels qui sont rémunérés par l'association. En cas de difficulté rencontrée par le CESOP pour recruter, et afin de lui permettre d'assurer la continuité de son activité, l'Observatoire de Paris pourra mettre, de façon exceptionnelle et pour une durée limitée, à sa disposition un ou plusieurs agents. »*

**Article 16 bis** : bénéfice du tarif I de la restauration.

Le CLE passe habituellement par un restaurant extérieur, mais cet été les enfants ont mangé à la cantine (ELIOR) en bénéficiant du tarif I (ayant droit). Ce tarif doit être appliqué aux personnels rémunérés du CLE.

Proposition de formulation :

*« Les personnels rémunérés par le CESOP et les enfants qui fréquentent le CLE bénéficient du tarif I de restauration. »*

### Ajout à l'article 8

Il faut rajouter les jardins du site de Paris dans la liste des espaces attribués au CESOP. Ceux-ci ont été mis à la disposition du CLAS-Paris, suite au départ des jardiniers.

Proposition de phrase : *« Les parcelles rendues éventuellement disponibles sur le site de Paris sont mises à disposition du CLAS PARIS. »*

Vote électronique pour la finalisation ou lors du CA de janvier 2020.



## 10) Bilan des forums de rentrée

### Forum CLAS Paris

103 adhérents et 163 adhésions en 2019.

La grève du 13 septembre 2019 a contraint à l'annulation du forum devant la salle DENISSE comme prévu. Cela a été remplacé par 2 permanences à la cantine la semaine suivante.

Des séances d'essai de Tai-Chi et de chorale ont eu lieu à la salle BAILLAUD (créneau du mardi midi).

Nouvelles activités :

- Le Taïchi a été proposé et abandonné : pas assez d'adhérents (10 au lieu de 12) ;
- L'activité Chorale est une réussite, avec 18 adhérents. Séance hebdomadaire de 1H15 pour 50€ ;
- Adhésion Ticket Théâtre
- Renouveau du Labo photo

### Forum CLAS Meudon

C'était toujours aussi sympathique, cependant les panneaux d'affichage étaient mal placés. Cela bloquait l'entrée des personnes et freinaient l'arrivée des gens. Mais il y a eu une super intervention des musiciens. Il faudra repenser l'accueil et l'implantation des tables pour le prochain forum.

## 11) Questions diverses

### Commission communication :

Validation du CESOP : l'ensemble du CA donne son accord pour la suite de la mise en place d'un site web dédié au CESOP, basé sur la technologie SPIP avec des liens avec l'intranet SCOP.

### Commission retraités :

Pour la sortie du 30 novembre 2019 (Paradis Latin déjeuner et cabaret), il y a 52 inscrits pour 60 places : il reste 8 places disponibles pour les actifs, au tarif de 48€. Un affichage sera fait pour information à Meudon et Paris. On rentre dans le budget 2019.

### Commission voyage :

Un week-end prolongé à Strasbourg est proposé entre le 1er et le 4 décembre 2019, à 535 €/personne pour 25 personnes. Une information sera faite (SCOP et affichage).



### **CLAS Nançay**

Le CLAS-Nançay demande quelle est la méthode de calcul pour la subvention vacances et enfance en cas de garde partagée. Quel foyer est à considérer ? La question est posée et les trésoriers y répondront plus tard.

### **Billetterie / carte d'abonnement**

Le CESOP peut-il subventionner des cartes d'abonnement nominatives (musées, ...) ?

Pour certains abonnements cela se fait, mais c'est dans le budget des CLAS.

### **CLAS Paris**

Suite à la demande du CLAS Paris de disposer d'un mobilier d'extérieur pour des moments de convivialité (pause-café aux beaux jours), le DGS est favorable et a proposé d'acheter du mobilier mais nous n'avons pas d'assurance quant à la mise en œuvre.

Par ailleurs, les tables du centre de loisirs ont été renouvelées à Meudon et sont disponibles pour le CLAS Paris moyennant une organisation pour le transport de Meudon à Paris et l'installation à Paris (les tables sont très lourdes).

Le CLAS Paris a un nouveau piano (don de Vincent Lacroix à son départ en retraite) et l'ancien piano doit partir à Meudon : un transport est à organiser aussi.

A 13h09 la séance est levée.



## Annexe 1 : proposition de tarifs 2020

Points 4 à 7 de l'ordre du jour : Grilles de subvention 2020, plafonds 2020 des aides et prêts, tarifs du CLE et salaire des animateurs du CLE et point 8 budget prévisionnel 2020.

### Grilles de subvention

Réactualisation des grilles de subvention (plafonds de subvention, de séjour et QF) à partir de l'indice des prix à la consommation (IPC) (tous produits, France entière, source INSEE). Pas de modification des taux min et max de subvention.

**Indice des prix à la consommation au 30/09/2019 : 0.90 %**

Proposition :

Commission	2019	2020
Calcul des tranches		
QF min	5333	<b>5381</b>
QF max	22229	<b>22429</b>
Plafond des commissions (€)		
Commission Enfance		
Plafond séjour enf < 18 a	1138	<b>1148</b>
Plafond séjour enf > 18 a	567	<b>572</b>
Plafond subv enf < 18 a	1450	<b>1463</b>
Plafond subv enf > 18 a	726	<b>733</b>
Commission Vacances		
Plafond séjour	1577	<b>1591</b>
Plafond subv / an MEN	820	<b>827</b>
Plafond subv / an CNRS	358	<b>361</b>
Commission Voyages / week-end		
Plafond voyage	1577	<b>1591</b>
Plafond week-end	526	<b>531</b>
Plafond subv MEN	1012	<b>1021</b>
Plafond subv CNRS, famille MEN	471	<b>475</b>
Plafond subv famille CNRS	223	<b>225</b>



## Tarifs des commissions aide exceptionnelle et prêt

Rappel : Plafonds 2019 de l'aide exceptionnelle et des prêts : 835 €

Calcul des montants maximums alloués à partir du salaire moyen de la FPE à l'année n-2 (tiers de ce salaire)

**Salaire moyen FP 2017 : 2556 €**

Proposition **d'un montant maximum pour l'aide exceptionnelle de 852 €**

Proposition **d'un montant maximum pour les prêts de 852 €**

## Tarifs du CLE

Nota :

- Coût de revient d'une journée 2018 avec repas 39.15 €:
- Augmentation du prix des repas à partir du 01/09/19 : 6.93 € (au lieu de 6.72 € soit+ 3.1 %)

Propositions :

Proposition d'augmenter les tarifs et la borne minimale du QF (comme les années précédentes) de **1.3 %**.

Ce taux est calculé à partir de l'IPC au 30/09/2019, du coût de revient d'une journée 2018 et des coûts (2018 et 2019) des repas.

	2019	2020
Tranches		
QF min	4637	<b>4697</b>
QF max	21221	<b>21221</b>
Tarif jour (€)		
min	4.71	<b>4.77</b>
max	15.67	<b>15.87</b>

Demande de **reconduction de la compensation de différence de subvention** entre les agents CNRS (CAES) et les agents MEN (CESOP), car la subvention CAES est moins élevée que celle provenant du CESOP. Les tarifs CAES seront réactualisés aux alentours de décembre lors du CA du CAES.



## Salaires des animateurs du CLE

### Personnels en CDD :

Lors des discussions du CA du CESOP en novembre 2014 à ce sujet, il avait été voté les barèmes suivants pour les personnels en CDD que nous proposons de reconduire :

- Animateur non diplômé embauché en 2019: SMIC + 2%
- Animateur non diplômé en contrat en cours: + 0,5% (par rapport à l'année précédente)
  
- Animateur diplômé embauché en 2019: SMIC +5%
- Animateur diplômé en contrat en cours : + 0,5% (par rapport à l'année précédente)

Cette année, le directeur (Axel Lopau) en CDD a quitté le centre et Alix Consiglio a repris son poste au 19 juin 2019 également en CDD. La proposition est d'appliquer pour son salaire les mêmes règles que celles appliquées pour les deux précédents directeurs et de se baser donc sur le **salaire d'un poste du groupe E (Convention collective nationale de l'animation) avec comme coefficient de base 350** (emploi impliquant la responsabilité d'une mission et/ou d'un service).

### Personnel en CDI (secrétariat-comptable) :

Lors des discussions du CA du CESOP en novembre 2014 à ce sujet, il avait été voté que le salaire du poste secrétariat-comptable est régi par la Convention collective nationale de l'animation. Le poste de secrétariat-comptable est dans le groupe F de la grille de classification avec comme coefficient de base 375.

## Budget prévisionnel 2020

- Construction d'un budget sans puiser dans le fond de roulement
- Demande lors du dialogue budgétaire de mai 2019 d'un budget de 118533 €



	2020
Commission	
Enfance	3400
Vacances	19000
Voyages - week-end	13500
Retraite	4500
CLAS	
Meudon	21600
Nançay	5500
Paris	14500
CLE	36533
Total	118533

Accord récent du DGS sur un budget stable par rapport à 2019 soit de 116059 €. Des discussions sont actuellement en cours.